



Communiqué de presse

La Rochelle, le 1er mars 2018

Fermeture exceptionnelle de la sous-préfecture de Jonzac le mercredi 7 mars 2018

L'accueil de la sous-préfecture de Jonzac sera exceptionnellement fermé au public **le mercredi 7 mars matin**. Le public sera à nouveau accueilli mercredi 7 mars après-midi à compter de 13h00 .

Pour toute information relative à vos démarches administratives, vous pouvez :

- contacter par téléphone le 3939 « allo service public », du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h15 ;
- consulter le site internet : www.service-public.fr ;
- consulter le site internet des services de l'Etat dans le département : www.charente-maritime.gouv.fr.

Vous pouvez également interroger les services de la sous-préfecture, par messagerie, à l'adresse suivante : sp-jonzac@charente-maritime.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime - Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

- Nathalie DORNAT - 05.46.27.43.25
- Standard - 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr



<https://twitter.com/prefet17>